

Objet : Procès-verbal de l'Assemblée générale d'hiver
Présenté aux : Membres de l'Association des étudiants en Droit
Par : Vanessa Lapointe
Date : Vendredi le 1 novembre 2013
Lieu : Local B-2285

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté. Au moins 5% des membres de l'Association des étudiants en droit sont bel et bien présents, soit environ une soixantaine d'étudiants.

2. Ouverture

Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire à 11h52.

Président d'Assemblée : Dominique Noël

Secrétaire d'Assemblée : Vanessa Lapointe

Aucune demande de vote.

Dominique Noël demande s'il y a des membres de l'assistance qui ne paient pas la cotisation étudiante.

Les personnes suivantes se présentent :

Guillaume Rousseau

Roxanne Campeau (département de musique)

Demande de droit de parole de Mme Campeau. Aucune opposition.

3. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par Camille Lebel

Appuyée par Florence Gill-Royal

Aucune demande de vote sur l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Récapitulatif de l'exécutif sur la vente du 1420 Mont-Royal

Alexandre Morin, le président de l'AED a une rencontre du conseil de la Faculté et dès que celui-ci est clos, il viendra nous rejoindre.

Fedor Jila, le vice-président aux affaires externes sera accompagné de Camille Aubin qui agira pour Alexandre Morin durant son absence pour la prise de questions.

Camille rappelle que toutes les questions qui sont en lien avec la position de l'AED et du C.A. doivent être posées durant la tenue du point présent pour éviter d'être hors d'ordre pendant le présent point.

Fedor Jila invite les étudiants à lui poser les questions techniques sur le sujet du 1420 Mont-Royal tout au long de l'Assemblée, lorsque le besoin s'en fait sentir.

Il résume la situation sur le bâtiment qui fut acheté par l'Université de Montréal il y a quelques années. Il en réfère au document qui figure sur le site internet de l'AED depuis le 1er octobre 2013 et qui comporte treize pages d'informations sur les différentes positions qu'il a compilé et résumé, en évaluant les études sur le sujet et d'autres informations pertinentes.

Il résume que c'est sur la base de ce document que le conseil exécutif, s'est positionné en faveur de la vente avec la conservation du caractère patrimonial de l'immeuble et l'ouverture de la chapelle au public, avec entérinement du conseil d'administration.

Question à l'endroit de l'exécutif sur le point 4 :

Frédéric Forget propose que Roxanne Campeau puisse exposer des faits sur la vente, mais le président d'Assemblée Dominique Noël déclare le point hors d'ordre.

Aucune question de la part de l'Assemblée n'est signifiée.

5. Discussion sur la vente du 1420 Mont-Royal

Julien Nepveu-Villeneuve propose de reprendre la proposition de l'exécutif dans un soucis de clarté.

Fedor Jila propose la position suivante; soit de favoriser la vente avec conservation du caractère patrimonial et d'ouverture de la chapelle au public.

Appuyée par Jean-François Trudel.

Roxanne Campeau, étudiante en musique et représentante du rassemblement contre la vente du 1420 Mont-Royal, prend la parole. (Côté contre)

Elle souligne que la position de l'AED ressemble à celle de la FAECUM.

Elle dit qu'elle ne fonctionne pas car elle s'appuie sur la bonne foi des contacteurs et que l'accès à la chapelle serait limitée par les propriétaires privés.

Mme Campeau dit qu'elle a souvent eu à défendre les intérêts des étudiants en musique dans des moments où il n'y avait pas suffisamment de locaux de concert. Elle dit qu'il y aurait, si les étudiants de musique pouvaient s'en servir (si on ne vendait pas), une meilleure façon d'utiliser la chapelle pour le public en y tenant des spectacles.

Pour ce qui est de l'offre d'achat de Catania, elle dit qu'on peut s'imaginer qu'une autre offre serait similaire. Elle souligne qu'elle a fait partie du Sommet de la Montagne et qu'elle y a appris que plusieurs bâtiments à caractère patrimonial seront vendus (Hôtel-Dieu, etc.). Avec la panoplie de bâtiments à caractère patrimonial à vendre, il n'y aura selon elle pas d'acquéreurs ou ils le seront à des conditions ridicules. Par exemple, ceux qui voudraient y faire des condos de luxe devront refaire la fenestration à cause de la norme esthétique populaire des fenêtres du plancher au plafond.

Jean-François Trudel prend la parole. (Côté pour)

Il explique que l'on propose de dépenser 100 millions pour sauvegarder une chapelle. Selon lui, la mission première de l'UdeM est l'éducation, et non une mission patrimoniale. L'Université fait donc selon lui face à un dilemme ; elle doit se concentrer sur la vocation éducative et non la

vocation patrimoniale malgré tout. Il souligne que c'est une responsabilité collective de la société québécoise que de porter le fardeau de la préservation du patrimoine ; on peut faire une vente respectable à un entrepreneur privé en fixant des règles sensibles (le gouvernement du Québec a été très clair sur le sujet) et il est très confiant que ce sera fait dans les règles de l'art. Cela reflète bien selon lui l'esprit des montréalais.

Guillaume Charlebois prend la parole (Côté contre)

On entend rarement parler des arguments académiques quant à la vente du 1420 Mont-Royal.

Il compare le projet de construction à celui de la gare de triage, étant aussi vaste. Il soulève une approche défaitiste généralisée à l'égard du 1420 Mont-Royal. Il dit que la décision d'acheter le bâtiment a été prise trop vite. Avant de prendre une autre décision trop rapide, il souligne qu'il faut se questionner sur autre chose que le coût (par exemple, comme pour la cas du campus d'Outremont). Il soulève que l'extension du campus actuel favorise l'interdisciplinarité. Il y a 90 ans, il y a eu des coûts imprévus tels que l'Université à même dû être mise sous tutelle ; il dit bien sûr que ce n'est pas une situation souhaitable, mais qu'on ne peut quand même pas prendre une telle décision aussi rapidement.

Dans un contexte général où la société québécoise vient d'annoncer des mesures pour que le Québec se réapproprie son histoire, c'est selon lui impensable de vendre un bâtiment tel le 1420 Mont-Royal.

Julien Nepveu-Villeneuve prend la parole. (Côté pour)

Il compare la vente du 1420 Mont-Royal au campus Outremont, en disant que oui, il existe un déficit d'espace de plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés à l'Université, mais spécifiquement pour des laboratoires humides. C'est d'ailleurs ce qui est construit au campus d'Outremont, et qu'actuellement dans le 1420 Mont-Royal ce n'est pas possible d'en construire.

Il donne en exemple le fait que les étudiants de l'ESPUM (École de Santé publique de l'UdeM) voulaient installer une table de billard dans le 1420 Mont-Royal, mais que c'était trop lourd et que le plancher ne pourrait pas la supporter.

Il souligne que ce pavillon est entretenu par les frais de scolarité et l'argent des contribuables, soit 1 000 000 \$ par année.

Il croit que si on mettait des laboratoires secs (ce dont on n'a pas besoin présentement), il faudrait investir entre 150 et 200 millions de plus et encore une fois nous nous retrouverions toujours avec un déficit d'espace de 39 000 mètres carrés.

Au campus Outremont, il y aura des laboratoires humides financés à 50 % par le ministère et 50 % par les grands donateurs de l'Université de Montréal.

Il souligne aussi qu'aucune Faculté ne veut se retrouver dans le 1420 Mont-Royal.

Roxanne Campeau prend la parole. (Côté contre)

À propos de la table de billard, elle dit qu'il y a un piano à queue qui pèse le double de la table de billard dans le bâtiment et que donc l'argument est faux. Ensuite, pour ce qui est du laboratoire BRAMS (sur le cerveau et la musique), son activité ne pourrait être reconduite et son activité passerait à McGill et deviendrait anglophone. Elle dit que le BRAMS devrait être reconstruit si le 1420 Mont-Royal était vendu, et qu'ainsi le budget serait faramineux, compte tenu du fait qu'on ne peut pas obtenir deux fois un FCI (fond collège-industrie pour l'innovation) pour un même projet de recherche, alors le BRAMS ne pourrait plus être continué. Le BRAMS étant en complète expansion, il n'y a plus assez de locaux pour l'accueillir.

Elle répond au commentaire qui veut que la responsabilité de conserver le patrimoine n'est pas du ressort de l'Université. Elle dit que le document du comité *ad hoc* demandé par le rectorat parle de consolider sa position sur la montagne et de promouvoir la cohésion interdisciplinaire. Selon elle, cela justifierait une mission de conservation du patrimoine. Ensuite, elle dit qu'on ne

doit pas opposer la gare de triage au 1420 Mont-Royal. Cependant, il est possible de retravailler un projet de l'ampleur de la gare de triage ; elle soulève la possibilité d'amputer de moitié le projet de la gare de triage pour financer le BRAMS.

Philippe Letartre prend la parole. (Côté pour)

Philippe est adjoint au développement économique et urbanistique de la ville de Montréal. Il dit que les arguments de madame sont valables mais basés sur la mauvaise foi des promoteurs.

Il offre comme exemple le Projet Griffintown, où le promoteur a inclus l'accès aux écuries pour conserver le caractère patrimonial.

C'est donc un argument non pertinent selon lui.

Pour ce qui est du patrimoine sur la montagne, il souligne que le but premier de l'Université est l'éducation. La municipalité de Montréal a de multiples programmes pour la conservation du patrimoine et de dire que les promoteurs ne voudront pas respecter le caractère patrimonial, c'est un mensonge selon lui.

Jérémy Comtois fait la demande de la question au préalable.

Nous procédons à un vote des deux tiers.

La question au préalable est adoptée au deux tiers des voix.

Cela met fin au débat.

Jeremy van Doorn fait la demande d'un vote secret.

Guillaume Charlebois demande, avant de procéder au vote, de définir les positions.

Voter POUR équivaut à appuyer la proposition de l'exécutif, soit la vente avec la conservation du caractère patrimonial et l'accès de la chapelle au public.

Voter CONTRE équivaut à s'opposer à la proposition de l'exécutif, et donc se positionner contre la vente du 1420 Mont-Royal.

Julien Nepveu-Villeneuve intervient et propose une suspension de l'Assemblée jusqu'à la fin du dépouillement.

Appuyée par Philippe Letartre

Suspension de 5 minutes à 12h16.

À 12h21, Fedor Jila propose la reprise.

Appuyée par François-Alexandre Guay.

Voici les résultats du vote :

59 Pour

30 Contre

9 Abstentions

La proposition est donc adoptée.

6. Questions des membres

Aucune question des membres.

François-Alexandre Guay propose la levée d'Assemblée.

Appuyée par Jérémie Comtois.

Pas de demande de vote.

Adoptée à l'unanimité.

7. Fermeture

Levée de l'Assemblée à 12h24.